



L'ADHÉRENT N° _____

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse : _____

CP : _____ Ville : _____

Mail : _____

Téléphone : _____

LE PRODUCTEUR

Nom : PICILI Pascal et MOROT-GAUDRY Flo

Paysans Bio du Roc d'Anglars

Adresse : « La Bouriasse »

82140 SAINT ANTONIN NOBLE VAL

Mail : morot-gaudryflorence@nordnet.fr

Téléphone : 05 63 30 63 36 et 06 82 90 35 47

Le producteur :

- S'engage à mettre en œuvre des modes de production écologiques, en respectant le cahier des charges de l'Agriculture Biologique (certification Ecocert), à travailler dans le respect des écosystèmes environnants, et avec pour objectif le respect de la Charte des AMAP.
- S'engage à distribuer uniquement ses propres produits selon le calendrier établi sur le contrat :
 - Colis de ½ agneau 7 à 8 kg 120 € (épaule, gigot, côtelettes, selle, costellous, collier, abats)
 - Colis de ¼ agneau 3,5 à 4 kg à 62 € (1/2 épaule, tranches de gigot, côtelettes, selle/souris, costellous, collier, abats)
 - Colis de 3 kg de merguez de brebis à 39 €
 - Colis de 3 kg de saucisse de brebis à 39 €
 - Colis de 5 kg de veau à 75 € (côtes, escalopes, blanquette, rôti, tendron, osso bucco)
- Informe régulièrement les adhérents sur la vie de la ferme, des modalités de la production et accueille les AMAPiens à la ferme lors de visites et ateliers.
- Reconnaît avoir pris connaissance des statuts et du règlement intérieur de l'AMAP MIAM82 et d'en accepter les termes.

L'adhérent :

- S'engage pour la saison et règle au producteur le montant total de sa part de production hebdomadaire pour la saison concernée et selon les modalités de paiement ci-dessous.
- S'engage à venir récupérer sa part à chaque distribution aux horaires et sur le lieu convenu par le règlement intérieur ou à faire récupérer cette part par une autre personne en cas d'empêchement.
- Assure au moins deux fois dans la saison la permanence de distribution de l'AMAP.
- Reconnaît avoir pris connaissance des statuts et du règlement intérieur de l'AMAP MIAM82 et d'en accepter les termes.

Dates, lieu et horaire de distribution :

La distribution se fera le vendredi de 19h à 20h sous la halle de Montech selon le calendrier précisé ci-après.



Calendrier des livraisons et conditions de paiement : (indiquer dans chaque case la quantité commandée)

Engagement minimum : 3 colis

Dates des livraisons Colis	20-oct.-2017	10-nov.-2017	17-nov.-2017	15-déc.-2017	10-mars-2018	23-mars-2018	20-avr.-2018	25-mai-2018	9-juin-2018	22-juin-2018	13-juil.-2018	28-sept.-2018
1/2 agneau (7 à 8kg - 120€)												
1/4 agneau (3,5 à 4kg - 62€)												
3kg merguez de brebis (39€)												
3kg saucisse de brebis (39€)												
5kg de veau (75€)												
Total (€)												

Par chèques à l'ordre de « Pascal PICILI ». Un chèque par date de livraison

Note : les dates sont susceptibles de bouger légèrement en fonction des impératifs des producteurs.

Réalisé à : _____ Le : _____ 2017

Signature de l'adhérent :

Signature du producteur :